

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/07/2022

Dossier complet le :

18/07/2022

N° d'enregistrement :

2022-6316

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking-relais de 120 places sur la commune de Nantes, à proximité de l'échangeur "Porte de l'Estuaire" du périphérique nantais et accessible depuis le boulevard du Bâtonnier Cholet, au droit des arrêts de bus Belloc

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTES METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Eléonore DUBOIS

RCS / SIRET

2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus (120 places).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un parking-relais pour véhicules légers sur une parcelle occupée par un terrain de football en friche. Parking de surface en enclos, à accès contrôlé, de 120 places pour les voitures, dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite, de 6 places pour les motos et d'un box de 12 places pour les vélos.

Aménagement d'un bassin de rétention et de 2 noues pour la gestion des eaux pluviales

Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de bus Belloc ainsi que la réfection des cheminements entre le parking-relais et ces arrêts.

Aménagement d'un tourne-à-gauche depuis le Boulevard du Bâtonnier Cholet pour les automobilistes en provenance du périphérique.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le terminus de la ligne de bus C20 est aujourd'hui situé Gare de Chantenay. La ligne va être prolongée jusqu'à l'arrêt Gare Maritime, en correspondance avec la ligne 1 du tramway. Elle permettra aux automobilistes de l'Ouest et du Sud de la métropole de rejoindre le centre-ville de Nantes en se stationnant dans ce parking et en prenant ensuite le Chronobus C20 puis le tram. Les bénéficiaires directs de la réalisation de ce parking-relais seront donc d'augmenter la fréquentation du réseau de transport, en particulier celle de la ligne C20 et du tram T1, et dans le même temps de désengorger les pénétrantes sud-ouest de Nantes du trafic automobile.

Il s'agit d'un parking relais provisoire, qui sera en service jusqu'au 31 octobre 2027 au plus tard, dans l'attente d'un ouvrage définitif dont la localisation et les dimensions ne sont pas encore déterminées. Le site retenu pour le parking provisoire correspond actuellement à un ancien terrain de football enherbé, aujourd'hui en friche, et donc la possibilité d'y installer dans les meilleurs délais un équipement capable de répondre à une demande immédiate.

Le site retenu appartient au périmètre de la ZAC du Grand Bellevue. Le projet de ZAC étant au stade AVP sur ce secteur, la destination finale du terrain une fois le parking-relais déconstruit n'est pas exactement connue à ce jour. On peut néanmoins affirmer qu'il n'est pas prévu dans le projet de ZAC ni de laisser ce terrain dans son état actuel d'ancien terrain de football, ni d'en faire un parking définitif. D'où le caractère temporaire du parking à cet emplacement. En revanche, le découpage du projet en lot est connu et le projet de parking s'intègre dans un de ces lots, respectant et préfigurant ainsi la trame viaire de la future ZAC.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 5 mois seront séquencés en 4 phases :

- travaux de réseaux des concessionnaires et d'éclairage public.
- travaux de terrassement, qui préfigureront les pentes du parking, les noues et le bassin de rétention des eaux pluviales.
- travaux de voirie pour la pose des structures de chaussée et des bordures.
- aménagements de surface : revêtement des espaces circulés en enrobé, places de stationnement perméables par une structure alvéolaires remplie de gravillons, espaces verts et enfin équipements pour le contrôle d'accès, mobilier (box vélo, panneaux de signalisation) et marquage au sol.

Ces travaux se feront hors circulation au 1er semestre 2023.

L'aménagement des 2 quais de bus et des trottoirs pour les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, ainsi que le tourne-à-gauche depuis le Bd Batonnier Chôlet auront lieu en parallèle de l'aménagement du parking.

Pour ces travaux, la circulation se fera sur une seule voie au lieu de 2 actuellement, sachant qu'une des voies est un couloir réservé aux bus. L'impact sera donc nul sur le trafic automobile et impactera légèrement la circulation des bus qui se retrouveront dans le trafic automobile pendant une durée de 2 à 3 semaines pour chaque sens.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking-relais fonctionnera comme les autres parkings-relais de la Métropole nantaise, à savoir qu'il sera accessible uniquement aux usagers des transports collectifs munis d'un titre de transport (accès sécurisé par un portique) et que toute personne y stationnant sera tenue de s'acquitter du règlement de son stationnement.

Le parking-relais sera réservé aux véhicules de tourisme immatriculés et sera interdit aux caravanes et véhicules avec remorques.

Les véhicules ne pourront circuler à une allure supérieure à 15 km/h et sera inférieure chaque fois que nécessaire.

Le parking-relais sera équipé d'un système de vidéo-protection, conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, et d'éclairage.

Conformément aux règlements de police, il sera interdit :

- de faire usage, à l'intérieur des parcs, de tout appareil sonore et de tout dispositif susceptible de nuisances sonores : alarmes, sirènes, haut-parleurs, avertisseurs sonores, etc...
- d'introduire ou d'entreposer des matières combustibles ou inflammables, à l'exception du contenu du réservoir du véhicule,
- de procéder sur le véhicule à des réparations, entretiens quelconques, transvasements de carburant, vidanges, nettoyage...
- de déposer cageots, cartons, emballages, ou tous objets quels qu'ils soient,
- toute quête, vente, affiche, distribution de prospectus et pose sur les véhicules, sauf autorisation expresse de la Direction de la Société Nantes Métropole Gestion Service.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une convention de mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2027 de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole, pour l'aménagement et la mise en service d'un parking-relais temporaire. Cf. annexe jointe au dossier.

A la demande d'information préalable au titre de l'article R2523-12 du code du patrimoine, la Direction régionale des affaires culturelles a conclu à l'absence de prescription d'archéologie préventive sur le secteur de Bernardière Sud avant la réalisation de travaux. Cf. annexe jointe au dossier.

Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis d'aménager, à suivre de la décision de l'autorité environnementale.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total Parking + voie d'accès non existante (hors quais bus et trottoirs existants) :	5493 m <sup>2</sup> , dont 24% de surfaces semi-perméables et 43% de surfaces perméables, soit 33% de surfaces imperméables
dont surfaces imperméables : chaussée et marquage ; trottoirs ; béton (abris vélos)	1607 m <sup>2</sup> ; 203 m <sup>2</sup> ; 31 m <sup>2</sup> = 1841 m <sup>2</sup>
dont surfaces semi-perméables : places de stationnement	1300 m <sup>2</sup>
dont surfaces perméables : espaces verts ; noues ; bassin de rétention	979 m <sup>2</sup> ; 323 m <sup>2</sup> ; 1050 m <sup>2</sup> = 2352 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

<b>Adresse et commune(s) d'implantation</b>	<b>Coordonnées géographiques<sup>1</sup></b>	<b>Long. 0 1° 36' 54" W Lat. 47° 12' 10" N</b>
Boulevard Bâtonnier Cholet 44100 NANTES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
Parcelle KN311		Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
		Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
		Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRI risque inondation, dénommé "Plan de prévention des risques inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise"  Approuvé par arrêté du Préfet en date du 31 mars 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain fera l'objet de fouilles en grande masse pour les surfaces retraitées en terrain de toute nature, à l'aide d'engins mécaniques pour atteindre les niveaux de fond de forme correspondant aux différents revêtements prévus. Les matériaux de déblais seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain étant semi-artificialisé (ancien terrain de football) mais en friche, la faune et la flore s'y sont nécessairement installés. L'aménagement perturbera cette installation. Toutefois, les espèces qui s'y sont installées ne sont pas remarquables et ne sont pas menacées d'une extinction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un arbre d'alignement sur le boulevard Batonnier Cholet (un 2ème a déjà périclité) et 2 arbres à l'intérieur de la parcelle seront abattus. Toutefois ces arbres présentent un état phytosanitaire médiocre. De plus, ils sont situés dans la trame viaire projetée dans le cadre de la ZAC du Grand Bellevue. Leur abattage est inexorable. En revanche, le projet prévoit la plantation de 80 arbres et respecte largement le nombre minimal demandé au PLUm pour les stationnements de surface (1 arbre pour 100 m <sup>2</sup> de surfaces dédiées au stationnement et à la circulation).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking pourra attirer, à la marge, les automobilistes qui avaient renoncé à se déplacer à cause de la congestion. En revanche, il n'attirera pas les usagers à la recherche de places à proximité de leur destination finale (payant et accessible uniquement aux usagers du bus). Pour les personnes qui avaient de toutes façons prévues d'aller en centre ville, ce dernier n'engendrera pas plus de trafic ; au contraire il réduira la longueur de leurs trajets en voiture, longueur réduite d'autant que celles qu'ils feront sur le réseau de bus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone sera éclairée avec une coupure en dehors des heures de fonctionnement du parking-relais (fermé entre 19h00 et 06h00 et le dimanche).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement des voiries sont collectées par 2 noues et un bassin de rétention, créés dans le parking. Le bassin est capable le volume d'une pluie décennale. La sur-verse du bassin se fera dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet comporte un volet hydrolique par la création de noues entre les rangées de stationnement et d'un bassin de rétention, et par l'aménagement de places de parking semi-perméables. La solution technique retenue, qui prévoit le remplissage des alvéoles par des gravillons, assure l'infiltration des eaux pluviales de 240L/min/m<sup>2</sup> et un coefficient de ruissellement de 0,45. Le bassin et le nivellement du parking sont conçus pour recevoir le volume d'une pluie décennale, conformément au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain de Nantes Métropole. La sur-verse du bassin aura lieu dans le milieu naturel.

Le projet comporte un volet qualitatif en proposant de planter aux abords des places, dans les noues et le bassin de rétention et de végétaliser la clôture. cf. la note sur les principes de végétalisation annexé au dossier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Les trafics éventuellement générés par son existence pour les personnes qui auraient jusqu'à présent renoncé à se déplacer à cause de la congestion seront largement compensés par les km qui ne seront plus réalisés en voiture pour rejoindre le centre ville.

Sa conception limite le ruissellement par l'aménagement de places de stationnement "semi-perméables", les surfaces imperméables représentant seulement 33% de l'ensemble des surfaces. Le projet prévoit par ailleurs de compenser les surfaces imperméabilisées pour l'aménagement d'un bassin et de noues. Enfin, les principes de végétalisation retenus représenteront 24% des surfaces et contribueront à l'insertion paysagère du parking, notamment par la végétalisation de la clôture.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Convention de mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2027 de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole, pour l'aménagement et la mise en service d'un parking-relais temporaire - partie 4.4 - Décision d'absence de prescription d'archéologie préventive sur le secteur de Bernardière Sud avant la réalisation de travaux par la Direction régionale des affaires culturelles - partie 4.4  - Notice du projet d'aménagement - partie 4.1, 4.5 et 6.4 - Plan de nivellement - partie 6.4 - Note sur les principes de végétalisation du projet de P+R - partie 6.4 - Plan de la végétalisation - partie 6.4 - Profil en travers des noues - partie 6.4 - Profil en travers des plantations de périphéries - partie 6.4

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le,

08 10 7 1 20 22

Signature



*Per inhibition*  
  
M. DAVID

05.10.15  
M. DAVO

  
Nantes  
Métropole  
Pôle Nantes-Ouest  
44323 Nantes cedex 9  
Tél 02 58 03 41 00 - Fax 02 58 03 41 49